



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 8 JANVIER 2024**

Effectif statuaire : 19

Membres en exercice : 19

PRESENTS : AUGEREAU Line, BREHERET Emmanuel, CAMUS Emmanuel, DRANO Rodolphe, GAUDIN David, GESTRAUD Samuel, GRIMAULT Jean-Louis, LAGLEYZE David, LAPEYRONIE Yann, PETIT Sabrina, ROSEAU Sylvie, SAULGRAIN Henri, STROESSER Delphine, WARY Grégory

EXCUSES : AUDARD Virginie, DROUIN Véronique donne pouvoir à David LAGLEYZE, DUPUY-CHANET Marie-Laure donne pouvoir à Samuel GESTRAUD, RIGAUD Marie-Pierre

ABSENTS : JONET Nathalie

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : David GAUDIN

REFERENCE DE L'ACTE : DCM 2024-08 du 08-01

FRAIS DE SCOLARITÉ : MORANNES/DAUMERAY

M. le Maire informe le Conseil Municipal que 27 enfants de la commune de (Morannes-Daumeray) sont scolarisés en 2023-2024 dans les écoles de la commune.

Aussi, conformément à ce qui se fait depuis plusieurs années, il est demandé une participation à la commune de Morannes-sur-Sarthe/Daumeray de :

30 € pour les 27 élèves pour les sorties éducatives, soit 810 €.

85 € pour les 11 élèves de l'école publique donc subventionnés à hauteur de 1 043.77 € pour un élève de maternelle et de 314.17 € pour un élève d'élémentaire pour les fournitures scolaires, soit 935 €.

M Le Maire propose au conseil municipal d'approuver la demande de participation aux frais de scolarité 2023-2024 à la commune de Morannes-sur Sarthe-Daumeray pour 1 745 €.

Après un vote à main levée et à l'unanimité, le conseil municipal approuve la demande de participation aux frais de scolarité 2023-2024 à la commune de Morannes-Sur-Sarthe – Daumeray à hauteur de 1 745 €.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Suivent les signatures.

Extrait certifié conforme.

Secrétaire de Séance

David GAUDIN

Etriché, le 9 janvier 2024

Le Maire

David LAGLEYZE